



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 30 novembre 2019

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune d'Arles

**Par arrêtés interministériels des 18 et 19 novembre publiés au Journal Officiel ce samedi 30 novembre 2019 est reconnu en état de catastrophe naturelle la commune d'Arles au titre :**

- des inondations et coulées de boue du 15 octobre 2019,
- des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018.

Avec la publication au Journal Officiel de ces arrêtés interministériels reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, l'assureur du propriétaire du bien peut engager l'indemnisation du bien détérioré.

**Les assurés disposent d'un délai de dix jours au maximum après publication pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou des pertes.**

### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)